



## RUPTURE DE CONTRAT DE NOUNOU

Par **LHOMME ARTOIS**, le **03/10/2013** à **12:07**

BONJOUR

Nous avons actuellement une nounou avec un contrat à l'heure or elle à eu un arrêt de travail suite à une grossesse qui se passe mal (copie qu'elle nous à envoyée). Elle nous informe qu'elle arrete la garde des enfants en février 2014. Or à ce jour, nous avons fait la recherche d'une nouvelle nourrice pour février 2014 (rechercher difficile en campagne). Nous avons prévenu notre nounou actuelle de notre démarche, elle ne le prend pas bien (elle s'estime lesser). A ce jour nous ne pouvons être sans nourrice du jour au lendemain. Depuis cette annonce, ma nounou actuelle ne veut plus prendre les enfants, nous lui demandons donc de nous envoyer sa démission, chose qu'elle ne veut pas faire!!!! Comment faire ?????

Par **P.M.**, le **03/10/2013** à **23:36**

Bonjour,

Il faudrait faire constater le refus de la salariée de prendre vos enfants...